

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**
80 rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON CEDEX 9

**CENTRE DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 30 novembre 2023

Tél : 04 32 44 89 30

N° 23/046

L'an deux mille vingt-trois et le trente novembre à onze heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au CDG 84, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

OBJET : Situation du Docteur François ALBERTINI

Etaient présents : Monsieur Didier PERELLO, Madame Sonia HAQUET, Monsieur Gilles RIPERT, Monsieur André AIELLO, Monsieur Marc MOSSE, Monsieur Max RASPAIL, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Monsieur Frédéric ROUET, Madame Valérie MICHELIER, Monsieur François LUCAS, Madame Sophie MARQUEZ, Monsieur Michel PARTAGE.

Etaient absents excusés : Monsieur Alain OUDARD et sa suppléante Madame Jocelyne RAVET, Monsieur Serge SOLER et sa suppléante Madame Nadine DRIES, Madame Carine BLANC et sa suppléante Madame Annie MILLET, Madame Martine DURIEU et sa suppléante Madame Laurence DURIEU, Madame Geneviève JEAN et sa suppléante Mme Béatrice PAUMIER.

Etaient représentés : Madame Dominique ANCEY a donné procuration à Monsieur Didier PERELLO pour la représenter et voter en son nom, Monsieur Hervé FLAUGERE a donné procuration à Monsieur François LUCAS pour le représenter et voter en son nom, Madame Laurence CHABAUD - GEVA a donné pouvoir à Monsieur Max RASPAIL pour la représenter et voter en son nom, Monsieur Antony ZILIO a donné pouvoir au Président pour le représenter et voter en son nom.

Le Président expose aux membres du Conseil d'Administration que dans le cadre de la mise en place du service de médecine préventive, il a été recruté par contrat pour trois ans le docteur François ALBERTINI qui s'est engagé à effectuer la formation de Médecin de prévention sur 4 ans.

Son contrat a été renouvelé le 1er janvier 2022.

Il a validé son cursus en octobre 2023 et a obtenu son titre de médecin de prévention.

Le 27 octobre 2023, il présentait sa démission au Président du CDG.

Son contrat présentait deux clauses :

- Un engagement de 5 ans auprès du CDG,
- Le remboursement des frais d'inscription relatifs à sa formation de médecin de prévention (première et deuxième année). Les troisième et quatrième année ont été prises en charge par ses soins.

Le Président propose donc que la Paierie départementale demande le remboursement des frais engagés par le CDG 84 pour la formation relative à l'obtention du titre de Médecin de prévention, au docteur François Albertini, soit :

- 4 320 euros pour la première année,
- 1282 euros pour la deuxième année,

Soit un total de 5602 euros.

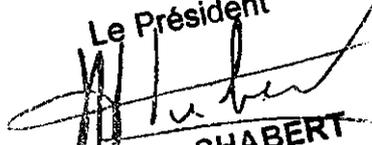
Les membres du Conseil d'Administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

AUTORISENT à l'unanimité le Président à demander le remboursement de ces sommes, d'un montant de 5 602 euros, qui seront imputées sur le BP 2023.

Le Président du
Centre de Gestion de la fonction
Publique territoriale de Vaucluse
Certifie le caractère exécutoire
de la présente décision
AVIGNON, le 30/11/2023

Le Président

Maurice CHABERT

Pour extrait conforme,

